

# Règlement Trail « La Serroise » 2017



## Départ et arrivée devant le Belvédère de Serres-Castet.

Deux épreuves sont proposées aux participants :

- Marche chronométrée : boucle de 10 km – **départ à 9h15**
- Course nature : boucle de 12 km – **départ à 9h45**

### ◇ Participation

#### Age minimum :

- ✓ 16 ans pour la course nature et la marche chronométrée. (avec accord des parents).

Pour que l'inscription soit prise en compte, elle devra être **impérativement** accompagnée :

#### ❖ Soit de la copie de l'une **des licences** listées ci-dessous :

- ✓ **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- ✓ **ou licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée\***, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**,
- ✓ **ou licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- ✓ **ou licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

#### ❖ Soit **d'un certificat médical de non contre-indication** à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, **ou de sa copie.**

#### \* **Fédérations agréées : UFOLEP- FSGT ...**

- ◇ Retrait des dossards à partir de 8 heures. Il est demandé à chaque participant de prévoir les épingles pour accrocher son dossard.
- ◇ Des vestiaires et des douches seront mis à la disposition des participants.
- ◇ Chaque participant déclare être en possession d'une assurance responsabilité civile et s'engage à respecter le présent règlement.
- ◇ L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.
- ◇ Les participants s'engagent à respecter l'environnement, ainsi que d'éventuels autres usagers des chemins.

- ◇ Les 3 premiers de chaque épreuve seront récompensés par un lot. Cette remise des récompenses aura lieu au Belvédère à l'issue des épreuves.
- ◇ Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du code du sport. Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions et dispositions ou de faire toutes modifications pour s'assurer du bon déroulement des épreuves.
- ◇ Les participants autorisent les organisateurs à utiliser ou à diffuser toutes photos ou vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la manifestation. En cas de refus, un courrier écrit, adressé à M. le Maire, mairie de Serres-Castet, 6 chemin de la Carrère – BP 205, 64811 Aéroport Pyrénées Cedex devra être fourni au moment de l'inscription.

◇ **L'inscription à l'une des épreuves du Trail « la serroise » implique l'acceptation du présent règlement.**

### Tarifs des droits d'inscription

\* **Course nature 12 km : -----10 €**

\* **Marche chronométrée 10 km: ----- 8 €**

**\* Majoration inscription le jour-même : 3 €**

**Inscription sur [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr)**

**Infos en mairie : 05.59.33.90.08**

**et sur [www.serres-castet.fr](http://www.serres-castet.fr)**

